

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 4 juin 2024

### Délibération N° 78

**Objet : Budget exécuté 2023**

**Exposé des motifs :**

Après avoir entendu :

- la présentation du budget exécuté 2023
- le rapport du Président de la Commission des Finances
- le rapport des auditeurs contractuels

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver :

- . les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils vous ont été présentés, avec un résultat net comptable bénéficiaire de 42.286,52 euros,
- . taux de rémunération appliqués aux avances financières à nos filiales sur 2023 :
  - SCI DES ECOLES CONSULAIRES, pour les avances adossées à des emprunts bancaire les taux sont entre 1,65 % et 1,85% l'an selon l'emprunt, et les autres avances à 3% l'an ;
  - SOCIETE D'EXPLOITATION DES AEROPORTS DE RENNES ET DINARD (SEARD) taux de 6%
- . d'autoriser le Président à affecter en report à nouveau le résultat de l'exercice dans les comptes de la CCI Ille-et-Vilaine,
- . de donner quitus de leur gestion au Président et au Trésorier.

**Avis de la Commission :**

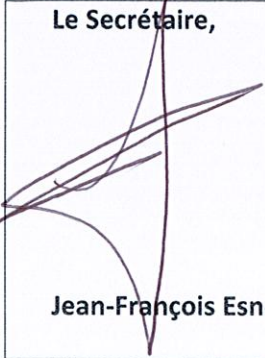
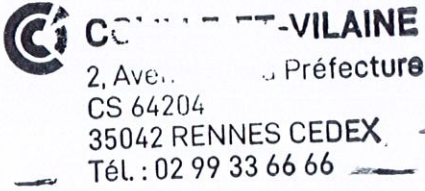

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 23 mai 2024.

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 15 mai 2024.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 26  
Exprimés : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour 32.

<p>Le Secrétaire,</p>  <p>Jean-François Esnée</p>	<p>Cachet</p>  <p><b>CCI ILLE-ET-VILAINE</b> 2, Avenue de la Préfecture CS 64204 35042 RENNES CEDEX Tél. : 02 99 33 66 66</p>	<p>Le Président,</p>  <p>Jean-Philippe Crocq</p>
--	--	--